

Vigile de Notre Dame

Office des Servites
en l'honneur de sainte Marie

Montréal
Editions Servites
1990

Texte original rédigé par la CLIOS: *Vigilia de Domina. Ufficio dei Servi a santa Maria. Editio typica* = *Mariale Servorum 2* (Curia generalis OSM, Romæ 1980).
Traduction et adaptation française par le CFPLS.

Note: Les numéros des Constitutions servites [= Cs] cités dans le présent document sont ceux de l'édition définitive approuvée le 25 mars 1987 par la Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers [= CRIS].

Michel M. Sincerny
Prieur général
de l'Ordre des Serviteurs de Marie

Prot. 305/80.

La *Vigile de Notre Dame*, par laquelle les Serviteurs de Marie honorent leur glorieuse Souveraine, la Mère du Sauveur, est à juste titre pour eux le plus cher des hommages de louange qu'ils adressent à la Vierge Marie. Cet office marial, d'une gracieuse beauté en sa brièveté, est depuis le temps de saint Philippe, quand certains des Fondateurs de notre Ordre vivaient encore, le témoin de notre piété mariale, le lien de notre fraternité, le symbole et pour ainsi dire le signe distinctif qui nous fait reconnaître comme Serviteurs de sainte Marie.

C'est pourquoi, quand les principaux livres liturgiques de notre Ordre, Missel propre et Liturgie des Heures OSM, eurent été promulgués, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de faire publier l'édition, soigneusement révisée, de la *Vigile de Notre Dame*. Nous exécutons par là les décrets des derniers chapitres généraux et les désirs de nombre de frères, en particulier du frère Peregrine Graffius, notre Prédécesseur, qui rappelèrent à plusieurs reprises la nécessité d'entretenir et d'approfondir par tous les moyens la piété mariale dans notre Ordre.

Dans ce livre, on nous présente deux formes de la *Vigile de Notre Dame*, intitulées, l'une: *Sainte Marie, Notre Dame des Serviteurs*; l'autre, *Sainte Marie, Servante du Seigneur*.

La première forme reproduit la *Vigile de Notre Dame* traditionnelle. Comme le souhaitaient également de nombreux frères, nous avons jugé bon de ne rien y introduire de nouveau, mais d'en conserver avec amour et vénération tous les éléments, si bien qu'en célébrant la Vigile et en saluant la Vierge avec les mêmes mots que nos Pères, nous ayons l'impression de prier avec eux. Avec eux, en effet, fatigués des travaux et des souffrances de la vie, nous nous réfugions auprès de la Mère du Roi des rois, en nous écriant, dans notre amour filial: *accorde-nous ta consolation* (Lect.1); pécheurs, nous invoquons la Vierge, *Mère de pitié*, pour que, grâce à son intercession et à la bonté de son Fils, *nos péchés soient effacés* (Lect.2); pèlerins sur la terre, mais les yeux levés vers la Jérusalem d'En-Haut, nous regardons la Mère de Dieu, afin de pouvoir, avec son aide, entrer dans la gloire éternelle (Lect.3).

La seconde forme de *Vigile, Sainte Marie, Servante du Seigneur*, totalement nouvelle, répond au souhait de nombreux frères qui désirent adresser à la Vierge un hommage qui, tout en conservant la structure de l'ancienne *Vigile*, présente un fond et une forme adaptés à la sensibilité des Servites de notre temps. Cette nouvelle *Vigile*, en effet, a ceci de particulier: elle propose sous forme de prière -louange et demande, supplique et invocation-, la forme de vie des Servites, leurs activités apostoliques, leur esprit marial, tels que décrits et définis par les nouvelles Constitutions.

C'est pourquoi, dans la célébration de la nouvelle Vigile, la contemplation de la Servante du Seigneur qui répond «Fiat» à l'Annonce de l'ange, nous incite à être attentifs à la Parole de Dieu (Lect.1; Cs 6); quand nous chantons sainte Marie qui porte en elle le Fils de Dieu, nous nous rappelons la charge qui nous est confiée d'annoncer les merveilles de Dieu et de porter le Christ à nos frères et soeurs (Lect.2; Cs 95; 77); en considérant la Mère douloureuse, nous désirons nous tenir avec elle auprès des innombrables croix où son Fils est encore crucifié en ses frères (Lect.3; Cs 319).

Le Conseil général ayant approuvé à l'unanimité, le 11 janvier 1980, le texte révisé de la nouvelle *Vigile de Notre Dame*, commençant par les mêmes mots que l'antique *Benedicta tu*, nous promulguons la présente édition typique, contenant le texte des deux *Vigiles*, rédigé par la Commission Liturgique Internationale.

Cette promulgation nous remplit de joie, car nous avons confiance que cette louange mariale favorisera la piété des frères et des sœurs de notre Ordre envers notre glorieuse Dame. C'est, en

effet, *les yeux toujours fixés sur Elle* que nous suivons le Christ et témoignons de son Evangile (Cs 1; 154).

Donné à Rome, en notre couvent de Saint-Marcel, le 8 mai 1980, en la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie, Mère et Médiatrice de grâces.

Fr. Michel M. Sincerny
Prieur général

Fr. Gabriele M. Gravina
Secrétaire général

INTRODUCTION

1. La Vigile est l'un des hommages les plus anciens et les plus caractéristiques que les Servites adressent à sainte Marie, leur Dame. Elle est présentée ici sous une double forme: dans la première, intitulée *Sainte Marie, Notre-Dame des Serviteurs* («Sancta Maria, servorum Domina»), est reproduit le texte traditionnel; dans la seconde, intitulée *Sainte Marie, Servante du Seigneur* («Sancta Maria, Ancilla Domini»), est proposé un formulaire nouveau, fruit de la réflexion et de la piété des Servites de l'Après-Concile.

LE FORMULAIRE TRADITIONNEL

Une tradition ininterrompue

2. Au chapitre I («De reverentiis beatæ Mariæ Virginis») des *Constitutiones antiquæ* («Constitutiones antiquæ») rédigées vers les années 1280-90, on lit cette prescription:

"La *Vigile de Notre Dame* sera dite à chaque soir, avec trois lectures et deux répons, et après la troisième lecture, on chantera le *Salve Regina*; mais le vendredi, on la dira sous le rite double; et on allumera deux cierges."¹

On en déduit que, dans les communautés servites, la *Vigile* constituait une célébration communautaire du soir, quotidienne, solennisée le vendredi en tant que veille du *jour de Notre Dame* («dies Dominæ»), le samedi.

Depuis lors -dernières décennies du XIII^e siècle- jusqu'à nos jours, malgré les nombreux changements législatifs, l'antique norme est restée substantiellement la même. Les Constitutions de 1940 en effet prescrivent encore:

"On dira tous les soirs la Vigile de Notre Dame avec trois lectures et trois répons; après la troisième lecture, [...] on dira le *Salve Regina* [...]"²

Les Constitutions actuelles -approuvées le 25 mars 1987-, expression du renouveau législatif post-conciliaire, donnent à la *Vigile* un relief affectueux, en la qualifiant d'*hommage traditionnel*:

"Les Servites ont honoré sainte Marie comme leur Dame, par des actes particuliers de vénération: Lui adressant la salutation angélique au début des actes communautaires; Lui rendant l'hommage traditionnel de la «*Vigile de la bienheureuse Vierge*»; Lui dédiant leurs églises, solennisant ses fêtes et célébrant sa mémoire le samedi et à la fin de chaque jour."³

Et sans aucun doute nos Constitutions ont en vue la Vigile quand elles exhortent nos communautés à exprimer leur piété mariale en puisant dans les formes propres de notre vivante tradition.⁴

Origine et nature

3. La *Vigile de Notre Dame* n'a pas été composée par les frères Serviteurs de Marie et, à l'origine, n'était pas une prière propre à l'Ordre: sous une forme substantiellement identique, elle était en

¹ Monumenta OSM 1(1897) p.28: "Vigilia de Domina nostra quolibet sero dicatur cum tribus lectionibus et duobus responsoriis, et post tertiam lectionem *Salve Regina*; sed die veneris dicatur sicut in duplici festo; et accendantur duo luminaria."

² *Constitutiones Ordinis Fratrum Servorum beatæ Mariæ Virginis I. De reverentiis beatæ Mariæ* (Vicenza 1940) p.18: "Dicatur etiam quolibet vespere *vigilia Dominae nostræ* cum tribus lectionibus et duobus responsoriis; post tertiam vero lectionem [...] dicatur *Salve Regina* [...]."

³ *Constitutions de l'Ordre des frères Serviteurs de Marie* (Curie générale o.s.m., Rome 1987) [= Cs] 6.

⁴ Cs 7: *Nos communautés seront un témoignage des valeurs humaines et évangéliques représentées par Marie, et du culte que l'Église lui rend. Elles exprimeront leur piété mariale en puisant dans les formes propres de notre vivante tradition ou en en créant d'autres, fruit de notre service renouvelé à la Vierge.*

usage chez d'autres Ordres religieux nés avant le nôtre. La recherche historique n'a pas encore déterminé avec assez de certitude les origines de la «Vigilia de Domina». Elles se situent toutefois dans le courant de piété mariale qui se développe dans les Ordres religieux entre le XI^e siècle et le XIII^e siècle, d'abord dans les communautés monastiques -notamment cisterciennes-, puis dans les fraternités mendiantes.

4. Une expression typique de la piété mariale de cette époque est la composition de *Petits Offices*, destinés primitivement à célébrer la Vierge le samedi, jour qui lui était déjà traditionnellement consacré.

L'origine de la *Vigile* se rattache probablement à la coutume de dédier à notre Dame le samedi -«dies de Domina»- et de consacrer ce jour par la célébration de la «Missa de Beata» et de l'«Officium parvum»: la *Vigile* se présente alors comme un office à réciter le soir du jour qui précède le samedi.

5. Le nom de ce petit Office semble refléter les deux significations qu'on donnait au mot *vigile* dans le langage liturgique de l'époque: selon le sens le plus ancien, c'est l'office propre des *heures vigiliaires* ou nocturnes; selon le sens plus récent, c'est le jour qui prépare une célébration festive et la prière qui la précède.

Prière des Servites

6. Dans le cours des siècles, la *Vigile de Notre Dame* est devenue l'expression de prière propre aux Serviteurs de Marie, notre hommage caractéristique à la Vierge: c'est ainsi en effet que nous considérons la *Vigile* en raison de l'époque reculée où elle fut adoptée; en raison de l'amour avec lequel elle a été conservée et transmise; à cause des significations qu'on lui a données -prière d'action de grâce pour l'approbation de l'Ordre,⁵ signe distinctif de notre piété mariale-; en raison de la haute estime que lui ont manifestée nos écrivains, nos ascètes, les frères de toutes les époques; enfin parce que notre Ordre est le seul Ordre mendiant qui la mentionne constamment et la propose à la piété des frères dans les textes constitutionnels successifs, jusqu'au texte actuel.

Structure

7. Comme les autres *Vigiles*, la nôtre n'a ni versets d'introduction, ni hymne, mais commence directement par l'antienne «Benedicta tu», qui est le nom sous lequel elle est communément connue.

⁵ Dans le *Chronicon rerum totius sacri Ordinis Servorum beatæ Mariæ Virginis*, le frère Michele Poccianti (†1576), parmi les épisodes survenus en 1258, situe celui-ci: *Parce que cette bonne nouvelle* [l'annonce de trois concessions faites par Alexandre IV (†1261) à l'Ordre, et susceptibles d'être interprétées comme l'équivalent d'une approbation] fut apportée aux Pères du Mont Sénario tandis qu'ils chantaient le verset «Monstra te esse Matrem», ils décidèrent qu'à l'avenir les deux chœurs chanteraient ensemble ce verset; ils ajoutèrent qu'en souvenir de cet immense bienfait on dirait tous les jours avant les complies, trois psaumes avec trois lectures en l'honneur de la Vierge. «Quod bonum nuntium, cum esset delatum patribus sacri montis Senarii, quando psallebant illum versiculum, Monstra te esse Matrem, propterea decreverunt in futurum utrumque chorum illum versiculum simul decantaturum; addiderunt quin etiam ob huius beneficii immensi memoriam, quod ante completorium tres psalmi cum tribus lectionibus in honorem Virginis singulis diebus dicerentur (Monumenta OSM 15(1915) p.46). L'épisode a le caractère de pieuse légende: abstraction faite de quelques erreurs faites par M. Poccianti quant à la datation des lettres d'Alexandre IV, l'épisode ne correspond à rien dans les sources parvenues jusqu'à nous.

A cette tradition se rattache la rubrique qui figure en tête des éditions imprimées de la *Vigile*, y compris la dernière édition typique de 1964: *Elle fut récitée depuis les origines de notre Ordre, en action de grâce pour la confirmation de l'Ordre* [«Ab initio Religionis nostræ recitata fuit, ad gratias Deo agendas pro Ordinis confirmatione»].

La *Vigile de Notre Dame* se compose essentiellement de trois psaumes, de trois lectures-prières, de l'antienne mariale «Salve, Regina».

Les Psaumes

8. Le schéma psalmique de la *Vigile* – psaume 8 (*O Seigneur, notre Dieu*), psaume 18 (*Les cieux proclament*), psaume 23 (*Au Seigneur, le monde*) – est le même que celui du premier Nocturne du Commun de la Vierge Marie et de presque toutes les fêtes mariales, selon la répartition du *Bréviaire Romain* d'Avant-Concile.

Cette répartition remonte au moins au IX^e siècle: et même les trois psaumes avec leurs antiennes respectives («Benedicta tu», «Sicut myrrha», «Ante torum») figurent au premier Nocturne de la fête du 2 février dans le plus ancien Antiphonaire actuellement connu, l'*Antiphonale Compediense*, romano-gallican, composé entre 860 et 880.⁶ Mais, à son tour, celui-ci dépend du formulaire psalmique de la solennité de Noël selon la liturgie de Rome, formulaire déjà attesté au VIII^e siècle.⁷ Pour saisir le «sens marial» des psaumes du «Benedicta tu», il faut donc les replacer dans le contexte de la célébration liturgique de l'incarnation du Verbe et de sa naissance de la Vierge.

9. Psaume 8. Ce psaume, qui chante la «majesté de Dieu et la dignité de l'être humain», fut interprété dans un sens christologique dès l'âge apostolique et, comme on l'a dit, il devint dans la tradition liturgique romano-gallicane le premier psaume de la Vigile de la «Purification de la Vierge Marie» – aujourd'hui «Présentation du Seigneur au temple» –, dernière célébration du cycle de Noël.

La question, pleine d'admiration et d'étonnement, que le psalmiste pose et laisse ouverte – «*qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui, le fils d'un homme, que tu en prennes souci?*» (v. 5) – trouve dans la liturgie de Noël une réponse accomplie: l'homme, dont le psalmiste exalte la dignité, est le Christ né de Marie, l'homme parfait, le nouvel Adam, que le Père a couronné de gloire et d'honneur (cf. v. 6; *He* 2, 5-9) et constitué maître de toutes choses (cf. v. 7; *1 Co* 15, 25-27; *Ep* 1, 22). Marie est donc la Mère du «Fils de l'homme», notre frère et notre sauveur; Mère de celui qui «manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation».⁸

10. Psaume 18 AB. Dans la tradition liturgique et patristique de l'Occident, le psaume 18 AB, «hymne au Dieu de la création, Maître de la loi», est utilisé ordinairement pour célébrer le mystère de l'Incarnation-Nativité.⁹ En particulier, dans le v.6:

*"Là, se trouve la demeure du soleil,
tel un époux, il paraît hors de sa tente,
il s'élance en conquérant joyeux,"*

⁶ Cf. HESBERT R.J., *Corpus Antiphonarium Officii 1.* = *Rerum ecclesiasticarum documenta. Series maior. Fontes VII* (Herder, Roma 1963) p.114.

⁷ Cf. FRENAUD G., *Le culte de Notre Dame dans l'ancienne liturgie latine: AA.VV., Maria. Etudes sur la Sainte Vierge 6* (Beauchesne, Paris 1961) pp.201-209.

⁸ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes* 22.

⁹ Au moins à partir du VII^e siècle, la Liturgie romaine chante le psaume 18 à l'Office nocturne de la solennité du 25 décembre, et ceci tant dans l'Office propre de Sainte-Marie Majeure que dans celui de la basilique de Saint-Pierre (cf. AMALARIUS, *Liber de ordine antiphonariorum*. XV. De Nativitate Domini: HANSSENS I.M., *Amalari episcopi opera liturgica omnia 3* = *Studi e Testi* 140 (Città del Vaticano 1950) p.49-50; *Antiphonarius*. [In *Vigilia Nativitatis Domini*]: PL 78,733).

Dans la *Liturgie des Heures* promulguée par Paul VI, le psaume 18A figure dans le schéma psalmique de l'Office de Lectures des deux principales célébrations de l'Incarnation-Nativité du Seigneur: les solennités du 25 mars et du 25 décembre.

les Pères voyaient une allégorie de l'Incarnation, union sponsale, dans le sein de Marie, de la nature divine du Verbe avec la nature humaine: Marie est la tente que le Père prépara pour le Christ, Soleil de justice; le lit nuptial où le Verbe s'unit à l'être humain; de là, comme d'une chambre nuptiale, le Christ sort pour parcourir sa route, c'est-à-dire pour accomplir l'œuvre que le Père lui a confiée: la rédemption de l'humanité.

11. Psaume 23. Psaume éminemment liturgique, à deux chœurs. C'est peut-être l'antique rituel pour l'accueil de l'Arche dans le temple. Sûrement un cérémonial pour l'accueil des pèlerins. A la question du chœur des pieux visiteurs qui se pressent au seuil du Temple, répond le chœur des gardiens du lieu saint qui leur en ouvrent les portes.

Dans la tradition latine, le psaume 23 est caractéristique du temps de l'Avent:¹⁰ la liturgie interprète le psaume (v.7-10) comme une annonce prophétique de l'incarnation du Verbe et l'utilise pour célébrer l'entrée du Fils de Dieu dans le monde. Dans cette «relecture liturgique», Marie est la porte à travers laquelle le «Roi de gloire» (cf. v.7-10) est entré dans le monde. Et l'on peut ajouter: comme le Temple, en accueillant l'Arche, devint le lieu-symbole de la Présence ineffable, ainsi Marie, en accueillant dans son cœur et dans son sein le Verbe de Dieu, devint une demeure sainte, le Temple sans pareil de la divinité.

Les lectures-oraisons

12. Selon l'ordonnance habituelle, les trois psaumes sont suivis de trois lectures. Mais, comme on l'a plusieurs fois observé, plutôt que de lectures il s'agit d'oraisons proprement dites, par ailleurs très courtes.

Sous une forme substantiellement identique, disposées dans le même répons, les trois lectures de notre Vigile [I. «Sainte Marie, Vierge des vierges»; II. «Sainte Marie, Mère de pitié»; III. «Sainte Mère de Dieu»] sont attestées, dès la fin du XIe siècle, dans un livre liturgique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris.¹¹

Les trois oraisons s'adressent directement à la Vierge et furent composées en vue d'une célébration communautaire, sans doute monastique. Rédigées selon une même technique littéraire, elles révèlent une attitude cultuelle analogue et ont un contenu semblable: cela fait supposer qu'elles sont l'œuvre du même auteur ou, au moins, des compositions issues de la même école monastique.

L'image de sainte Marie qui ressort de ces oraisons est celle de la Vierge Mère, glorieuse et aimable, puissante et miséricordieuse, proche de Dieu et proche des hommes. Mère du «Roi des rois», assise auprès de son Fils dans la gloire, elle présente sa prière virginale et compatissante en faveur de ses dévôts serviteurs, égarés et écrasés par leur condition de «pêcheurs».

Le Salve Regina

13. La Vigile de Notre Dame se termine par le chant du *Salve Regina* et l'oraison *Dieu éternel et tout-puissant*. Ce n'est pas l'unique conclusion que nous connaissons de l'Office du *Benedicta tu*: en d'autres rédactions utilisées en dehors de notre Ordre, la Vigile se terminait par l'hymne *Te Deum laudamus*.¹²

¹⁰ Dans l'antiphonaire romain antique, des parties du psaume 23 figurent dans des célébrations caractéristiques de l'Avent, comme la Messe du Mercredi des Quatre-Temps et la Messe du 24 décembre (*Liber antiphonarius*: PL 78,643.645). Dans la liturgie romaine actuelle, le psaume 23 paraît encore en des moments significatifs de l'Avent: *Missel Romain* (22 décembre, Antienne à l'Entrée); *Lectionnaire de la Messe* (Psaume responsorial: 4e Dimanche A; 20 décembre).

¹¹ Cf. LECLERCQ J., *Fragmenta mariana*: Ephemerides Liturgicæ 72(1958) pp.294-297.

¹² Voir, par exemple, l'Officium quod «Benedicta» nuncupatur, publié par D.M. MONTAGNA: *Cinquecento devoto minore. L'Ufficio della «benedetta» ed altre preci in un opuscolo di origine francescana attorno al 1525*: Studi

Le remplacement du *Te Deum* par le *Salve* semble dû à la volonté d'accentuer le caractère marial du petit Office: substitution que les Servites accueillirent et s'approprièrent au moment même où ils adoptèrent la *Vigile*. C'est donc le chant de la plus célèbre des antiennes mariales du Moyen Age qui conclut le *Benedicta tu*.

14. Le *Salve Regina*, composition du XI^e siècle, d'auteur incertain, fut initialement une expression de piété monastique, mais fut bientôt adoptée par les Ordres mendiants, devint populaire parmi les fidèles et occupa une place importante dans la liturgie.

Par son contenu, le *Salve* est à la fois expression de salutation, forme de «clameur», voix de supplication:

- la *salutation* des Serviteurs à la Reine de miséricorde (“*Salve Regina*”); salut solennel, exprimé dans une heureuse disposition littéraire: le même mot ouvre et conclut la première strophe: «*Salve, Regina [...]* spes nostra, *salve*»;
- la *clameur* au sens biblico-liturgique de cri d'un peuple opprimé lancé vers le ciel (cf. Ex 2,23; 3,9); une clameur (“*ad te clamamus*”), donc, qui monte de la bouche des Serviteurs, écrasés par la conscience de leurs péchés et gémissant en terre d'exil, vers leur Avocate -au sens féodal du terme- afin qu'elle intervienne en leur faveur et leur obtienne la libération et le retour dans la patrie;
- la supplication des Serviteurs adressée à la Mère de Jésus (“*ad te suspiramus*”), afin qu'«après cet exil» -hors du Jardin paradisiaque de l'Eden- elle leur montre son Fils, le «fruit béni» de son sein.

15. Par le langage et l'attitude culturelle, par le milieu social qu'il reflète et la conception théologique à laquelle il se rattache, le *Salve, Regina* est une expression typique de la piété du Moyen Age: mais de la période – le XI^e siècle –, qu'on a appelée «le grand siècle de la piété mariale».

Prière médiévale, le *Salve* exprime cependant des valeurs religieuses éternelles: la conscience d'avoir besoin de miséricorde; le sentiment d'être en «terre d'exil», bien que le monde soit le «lieu d'édification du Royaume» – déjà là et pas encore –; le désir de contempler le visage du Christ; le recours confiant à la Mère du Seigneur, à qui Dieu a confié une mission particulière de grâce et d'intercession en faveur de son Peuple.

En raison de la vérité de son contenu, de son sentiment religieux authentique et de son souffle poétique, le *Salve, Regina* a traversé les siècles et a été aimé par de nombreuses générations de priants: il fut une prière vraie sur les lèvres des premiers Servites, et malgré les changements culturels, il retentit avec autant de vérité sur les lèvres des Servites d'aujourd'hui.

Valeur et signification

16. L'amour et l'estime des Serviteurs de Marie pour ce petit Office s'expliquent par la double valeur que la *Vigile* représente et exprime:

- une valeur *intrinsèque*, due à l'harmonie des éléments; à l'origine inspirée des psaumes; à la beauté des antiennes et des répons; à la densité des lectures-oraisons; aux profonds contenus culturels du *Salve, Regina*;
- une valeur *familiale*: la valeur des choses de la maison que l'on conserve avec amour, qui se transmettent de père en fils comme un patrimoine inaliénable, et sur lesquelles se sont condensés, comme des affections familiales, les sentiments de nombreuses générations.

Depuis au moins les dernières décennies du XIII^e siècle -au temps de saint Philippe (†1285) et de saint Alexis de Florence (†1310)-, la *Vigile* est en vigueur dans l'Ordre et elle y est restée sans changement dans sa formulation: en la célébrant nous entrons dans un courant de communion qui transcende les frontières du temps et de l'espace:

- une communion avec tous les Serviteurs de Marie -frères, moniales, sœurs et laïcs- qui, aux quatre coins du monde, ressentent le *Benedicta tu* comme un hommage commun à la Vierge Marie et comme un lien de fraternité, humble mais efficace;
- une communion surtout avec les générations des frères et des sœurs qui nous ont précédés dans le service de sainte Marie, et qui firent de cette pieuse *révérence* -«reverentia»- le signe de leur fidèle donation à leur *Dame* -«Domina»-.

II. LE NOUVEAU FORMULAIRE

Origine

17. Le nouveau formulaire répond au désir d'adresser à la Vierge Marie un hommage qui, dans la structure de l'ancienne *Vigile de Notre Dame*, propose quelques contenus de la piété mariale des Servites, telle qu'elle est exprimée dans les Constitutions récemment rénovées.¹³

18. Les images évangéliques qui ont inspiré le choix des psaumes et la composition des lectures-oraisons sont: la Vierge de l'Incarnation, dont le *Oui* -«Fiat»- nous apprend à accueillir la Parole de Dieu et à être attentifs aux indications de l'Esprit;¹⁴ la Vierge du *Magnificat* qui nous invite à appuyer de nos énergies les exigences de libération des personnes et de la société;¹⁵ la Vierge au pied de la Croix, qui demeure notre modèle et notre guide dans notre engagement de service.¹⁶

Structure

19. Le formulaire *Sainte Marie, Servante du Seigneur* de la *Vigile* se compose essentiellement d'une introduction, de trois psaumes, de trois lectures-oraisons, d'une supplique finale.

L'introduction

20. L'introduction comprend deux versets de louange et d'invitation, et une hymne.

Le premier verset est constitué par la salutation d'Elisabeth à Marie *Tu es bénie entre toutes les femmes, et le fruit de ton sein est béni* (Lc 1,42); ainsi le nouveau formulaire commence par les mêmes mots de l'antique *Vigile*: «Benedicta tu».

Le second verset est une invitation à louer le Seigneur pour les grandes choses qu'il a accomplies dans son humble Servante (Lc 1,49). L'hymne est une contemplation poétique de la Vierge Marie au moment où elle se déclare Servante du Seigneur et, accueillant la Parole en son cœur, la conçoit en son sein.

Les Psaumes

¹³ Cf. Cs 7: *Nos communautés (...) exprimeront leur piété mariale en puisant dans les formes propres de notre vivante tradition ou en en créant d'autres, fruit de notre service renouvelé à la Vierge.*

¹⁴ Cf. Cs 6: *Du "Fiat" de l'humble Servante du Seigneur (cf Lc 1,38), ils [les Servites] ont appris à accueillir la Parole de Dieu et à être attentifs aux indications de l'Esprit.*

¹⁵ Cf. Cs 7: *Voyant en Elle le "fruit par excellence de la Rédemption" (Sacrosanctum Concilium 103), nous appuyons par nos efforts les appels à la libération des personnes et de la société.*

¹⁶ Cf. Cs 319: *En cet engagement de service, la figure de Marie au pied de la croix sera notre modèle et notre guide.*

21. Le schéma psalmique - Psaume 110 (*De tout cœur je rendrai grâce au Seigneur*), psaume 112 (*Louez, serviteurs du Seigneur*), psaume 145 (*Chante, ô mon âme, la louange du Seigneur*) - est original. De caractère laudatif et sapientiel, les trois psaumes expriment des attitudes spirituelles et proposent des thèmes qui reviennent, sublimés, dans le Cantique de Marie.

22. Psaume 110. Ce psaume est une contemplation et un éloge des œuvres divines: *Grandes sont les œuvres du Seigneur* (v.2), *Noblesse et beauté dans ses actions* (v.3), *Il a montré sa force à son peuple* (v.6), *Justice et sûreté, les œuvres de ses mains* (v.7). Œuvres qui sont des interventions de Dieu dans l'histoire du salut. Le psalmiste célèbre surtout l'Alliance du Sinaï, manifestation de la fidélité et de la miséricorde du Seigneur:

gardant toujours mémoire de son alliance (v.5)

...

il apporte la délivrance à son peuple;

son alliance est promulguée pour toujours (v.9).

Le Cantique de Marie célèbre lui aussi les œuvres accomplies par YHWH en faveur d'Israël et rappelle sa miséricorde:

Il relève Israël son serviteur,

il se souvient de son amour,

de la promesse faite à nos pères,

en faveur d'Abraham et de sa race à jamais

(Lc 1,54-55)

mais il rend gloire aussi au Tout-Puissant pour les grandes choses accomplies en Elle:

Le Puissant fit pour moi des merveilles;

Saint est son nom (Lc 1,49)!

Dans l'office vigiliaire, les communautés servites chantent le psaume 110 en rendant grâce au Seigneur de tout leur cœur (cf. v.1) pour les dons de grâce qu'il a accordés à Marie: la conception immaculée, sa maternité divine et virginale et salvifique, son association à l'œuvre rédemptrice de son Fils, la pleine glorification de tout son être.

23. Psaume 112. Ce psaume, le premier des chants du Hallel (Ps 112-117), est une hymne à la grandeur et à la miséricorde de Dieu.

Son affinité thématique et spirituelle avec le Cantique de Marie est évidente: ce que chante le psalmiste -la gloire de Dieu qui *de la poussière relève le faible, et retire le pauvre de la cendre* (v.7)- est ce que célèbre la Vierge Marie dans son Cantique:

Il s'est penché sur son humble servante.

...

il élève les humbles (Lc 1,48.52).

Le psaume 112 est indiqué aux premières Vêpres du troisième Dimanche du Psautier, où la Liturgie nous invite à le chanter à la lumière de Lc 1,52: *Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles*. Mais ce psaume est surtout caractéristique des fêtes mariales: il ouvre la psalmodie aux premières Vêpres du Commun de la Vierge Marie.

Pour les Servites, chanter le psaume 112 signifie se laisser pénétrer par les paradoxes divins -le Très-Haut s'incline pour regarder les humbles- afin d'y conformer leur conduite. Cela signifie encore: louer le Très-Haut d'avoir élevé Marie de Nazareth, vierge pauvre et humble, pour la faire habiter *dans sa maison* -l'Église- *comme une mère heureuse au milieu de ses fils* (v.9).

24. Psaume 145. Ce psaume est une hymne de louange à Dieu, puissant et miséricordieux, admirable en sa fidélité et sa providence. Chant des pauvres de YHWH qui ne comptent par *sur les puissants, des fils d'homme qui ne peuvent sauver* (v.3), mais qui mettent leur espoir dans le Seigneur *qui a fait et le ciel et la terre* (v.6).

Le psaume passe en revue, pour notre réconfort, les œuvres de miséricorde que Dieu accomplit en faveur des pauvres et des malheureux (cf. v.7-9). Et si le psalmiste glorifie Dieu parce qu'il

*fait justice aux opprimés;
aux affamés, il donne le pain (v.7)*

...

il égare les pas du méchant (v.9),

la Vierge loue le Seigneur parce que

*son amour s'étend d'âge en âge
sur ceux qui le craignent.*

...

*Il comble de biens les affamés,
renvoie les riches les mains vides
(Lc 1,50.53).*

En vertu de l'obligation d'harmoniser le culte et la vie, pour nous, Servites, chanter le psaume 145 voudra dire nous souvenir de la Vierge Marie *comme exemple de la confiance des fils de Dieu, l'humble femme qui a mis son espérance dans le Seigneur*.¹⁷ Et, surtout, cela ravivera dans notre âme l'urgence de l'engagement que nous avons pris: offrir à tous notre service apostolique, mais avec une prédilection pour les plus pauvres et les plus nécessiteux,¹⁸ *promouvoir la justice au milieu des humains, fils du même Père*.¹⁹

Les oraisons psalmiques

25. Selon une ancienne tradition, reprise dans la Liturgie des Heures rénovée, chaque psaume est suivi d'une oraison -«Oratio super psalmum»-, dont l'usage est facultatif.²⁰

L'oraison, réservée au président, a pour but d'amener celui qui prie à une interprétation chrétienne du psaume; et, dans notre cas, d'en proposer une lecture à la lumière de notre engagement de service. Dite après un moment de silence, elle conclut et rassemble les prières de ceux qui ont chanté le psaume.

Les lectures-oraisons

26. Comme dans l'antique Vigile, les trois psaumes sont suivis de trois lectures-oraisons.

Les trois oraisons (I. Sainte Marie, humble Servante du Seigneur: *à la Vierge du «Fiat»*; II. Sainte Marie, femme humble et pauvre: *à la Vierge du «Magnificat»*; III. Sainte Marie, femme de douleur: *à la Vierge au pied de la Croix*) s'adressent directement à Notre Dame et ont une structure identique. Inspirées du texte constitutionnel, elles proposent, dans le langage de la prière, nos engagements de vie.

¹⁷ Cf. Cs 7: *Aux femmes et aux hommes inquiets, nous proposons, comme exemple de la confiance des fils de Dieu, l'humble femme qui a mis son espérance dans le Seigneur...*

¹⁸ Cf. Cs 76c: *Tout témoignage apostolique sera rendu dans la simplicité évangélique, évitant la recherche du prestige et des privilèges. La communauté offrira à tous son service apostolique, mais elle aura une prédilection pour les plus pauvres et les nécessiteux.*

¹⁹ Cf. Cs 77: *Nous confrontant avec le monde dans lequel vit et tranquille l'Église pour la totale libération de l'être humain, nous assumons l'engagement de promouvoir la justice au milieu des humains, fils du même Père.*

²⁰ Cf. Présentation générale de la Liturgie des Heures [= PGLH] 112: *Les collectes, qui peuvent aider ceux qui récitent les psaumes à bien les comprendre, surtout dans le sens chrétien, sont proposées pour chaque psaume dans l'Appendice du livre de la Liturgie des Heures, et on peut librement les employer conformément à l'ancienne tradition: après qu'on a terminé le psaume et observé un moment de silence, la collecte rassemble les sentiments de tous et conclut leur psalmodie.*

27. La Vigile se conclut par un chant où nous supplions la Vierge de raviver constamment les idéaux de notre vie et de nous garder fidèles dans notre vocation de service.

III. UTILISATION DE LA *VIGILE*

28. Comme on l'a rappelé, il était traditionnel dans l'Ordre de réciter tous les jours, communautairement, le *Benedicta tu*. Quelques communautés de frères et de sœurs ont conservé cette ancienne coutume.

D'autres se sont orientées vers une récitation hebdomadaire. Dans ce cas, les heures de l'après-midi du vendredi, vigile du *Jour de Notre Dame* – «Dies Dominæ nostræ» –, sont sans aucun doute les plus adaptées, car elles correspondent au sens vigiliaire primitif du *Benedicta tu*. Cependant, puisque le *Benedicta tu* – abstraction faite de son caractère originaire – est considéré comme un hommage traditionnel des Servites à la Vierge, il peut très bien être célébré le samedi, le jour même consacré à notre *Dame* -«Domina»-.

29. Selon une rubrique constamment présente dans les différentes éditions, la *Vigile* ne se récite pas communautairement pendant le Triduum pascal; au temps pascal, on n'ajoute pas *Alléluia* aux antiennes et aux répons.

30. Selon une tradition ininterrompue, parvenue jusqu'à nos jours, la *Vigile* se chante ou se récite debout, comme un moment de joyeuse prière. Cette tradition devrait être conservée là où aucune raison particulière ne s'y oppose.

31. Une rubrique permet de remplacer les lectures-oraisons par une lecture plus longue, de caractère marial. Ceci permet de puiser à un vaste choix de textes; mais la substitution systématique priverait la *Vigile* d'un de ses éléments les plus caractéristiques: du formulaire ancien on ôterait en effet les textes qui sont l'expression de la piété mariale de l'époque de nos premiers Pères; et du formulaire nouveau, les textes qui rattachent l'hommage traditionnel aux Constitutions actuelles, livre de notre engagement de vie.

32. La Vigile de Notre Dame, tant dans le formulaire ancien que dans le nouveau, est une prière caractéristique de l'Ordre. Sa célébration devrait donc toujours avoir lieu, comme hommage à Notre Dame et comme expression de notre identité, aux moments les plus importants et les plus typiques de la vie communautaire: chapitre généraux et provinciaux, rencontres et réunions et dans toutes les occasions où leur commun idéal d'amour et de service réunit les Serviteurs et les Servantes de sainte Marie.